

1 2 3 EXPERTISE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 080 euros
Siège social : 25 rue Tanesse
33000 BORDEAUX
514 135 987 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 MARS 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le vingt-six mars, à dix-sept heures,

La société AQUITAINE AUDIT EXPERTISE, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 47 RUE CAZEAUX CAZALET 33410 CADILLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 485 325 500 RCS BORDEAUX, représentée par Madame Sandrine STACCHINI en sa qualité de Gérante,

Propriétaire de la totalité des 120 parts sociales de 9 euros composant le capital social de la société 1 2 3 EXPERTISE,
Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer le siège social du 25 rue Tanesse, 33000 BORDEAUX au 42 rue Saint Joseph, 33300 BORDEAUX à compter du 01er avril 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 42 rue Saint Joseph, 33300 BORDEAUX."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société AQUITAINE AUDIT
EXPERTISE
Sandrine STACCHINI

